

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Janvier 2024

05x24

EXONÉRATION DE PAIEMENT AUX ACTIVITÉS CULTURELLES POUR LES ACCOMPAGNANTS DE PERSONNES HANDICAPÉES

Afin de poursuivre son engagement pour améliorer le quotidien des personnes handicapées, de favoriser et d'encourager leur démarche à participer à la vie culturelle de la commune, le Conseil Municipal propose que l'accompagnant d'une personne présentant une carte mobilité inclusion sur un spectacle de la programmation culturelle municipale soit exonéré de droit d'entrée.

Il est précisé que cette gratuité est valable pour l'accès aux spectacles de la programmation culturelle municipale dont les tarifs des droits d'entrée ont été fixés par délibération n°70x23 du 27 avril 2023

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

– ADOPTE la gratuité pour un accompagnant d'une personne présentant une carte mobilité inclusion pour les spectacles de la programmation culturelle

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL